

Le projet PNUD-ONUDI-ANEZA, une expérience encourageante

Trois ans après, le projet PNUD - ONUDI ANEZA a donné matière à réflexion à ses initiateurs.

Quel a été l'impact de ce genre de projet ?

Quels ont été les problèmes qu'il a posés ? Est-il nécessaire de reconduire ?

Oui, faudra-il changer l'orientation ou de méthodes ?

Voilà tant de questions qui ont beaucoup d'autres ont constitué l'essentiel du séminaire qui a réuni du 18 au 22 février dernier à Goma les experts de l'ANEZA (branche PME) du PNUD et de l'ONUDI. A ces experts, étaient ajoutés - à titre d'observateurs, les experts de la SOFIDE de la BDEGL car tant les financiers des promoteurs dans le cadre de développement des PME.

Suivant les entretiens que nous avons eus avec le citoyen KALUBI ABASELA, chef de service PME, promotion industrielle au Nord-Kivu, les multiples questions et toutes les réflexions des experts ont, durant ces 5 jours, tourné autour d'une seule idée maîtresse : Comment promouvoir la catégorie des petites et moyennes entreprises locales ?

A base, ces PME donc tant à dimension humaine, elle est reconnue par les nations industrialisées comme étant aussi la plus attrice d'emplois et elle qui résiste le mieux à des perturbations économiques globales.

L'expérience menée à zaire par le projet ANEZA - ONUDI - PNUD a été de plus encourageante. Tous les participants ont été unanimes à cette conclusion. Trois années après le démarrage du projet, ce séminaire d'évaluation a pu noter que les PME zairoises ont fait une pépinière d'artisans et de entrepreneurs du secteur informel pouvant prospérer très facilement. Une condition : améliorer leur environnement.

écrite dans le septennaire du social, la seconde du projet devra être de nouveaux critères d'identification des entrepreneurs et

leurs entreprises ainsi qu'inventorier les différents secteurs devant revêtir l'attention pour de nouveaux investissements. C'est ainsi que de nouvelles recommandations seront faites aux banques de développement, celles commerciales et aux coopératives financières pour ce qui concerne l'essentiel des critères de sélection. L'ancien critère d'auto-financement, de disponibilité des garanties hypothécaires pour qu'un promoteur soit financé, gardait, certes, en marge une vaste catégorie d'hommes ressources et autres entrepreneurs potentiels ayant l'esprit d'initiative et maîtrisant leurs secteurs d'activités.

C'est pour cette raison qu'un mécanisme de garantie et d'aval devra être arrêté en faveur de cette dernière catégorie.

Une autre recommandation a été faite aux agents d'exécution des projets de mieux maîtriser les problèmes de développement régional, d'établir des fiches et modules des projets dans les secteurs retenus prioritaires et de stimuler les opérateurs économiques par des conseils. C'est de cette façon que cette action du projet pourra

atteindre son but et avoir un impact plus durable grâce à la création de l'emploi à la suppression des importations par l'import-substitution et à la diversification des produits vers l'importation. Il va sans dire que la création des industries de transformation par des ressources locales entre dans ce même cadre.

Le Président régional du MPR et Gouverneur de région qui a assisté à l'ouverture de ce séminaire a, au nom du Conseil exécutif, félicité l'action de ce projet tout en épinglant le but auquel il faudra aboutir : l'auto-suffisance.

Comme nous pouvons le voir, le projet ANEZA-ONUDI - PNUD est à encourager donc à reconduire. Son impact, du moins de sa première phase, a été beaucoup plus positif qu'on ne le pensait ! Les problèmes posés seront, on l'espère, attaqués sous une autre forme avec le concours des financiers et des techniciens lesquels devront considérer même les petits entrepreneurs potentiels qui sont perméables aux conseils.

Wakilongo M. Nyembo.

Justice

Enfin l'issue de l'affaire Tarani - Mwananteba

Sous deux formes, au civil comme au pénal, le Tribunal de Grande Instance de Goma vient de débouter Madame TARANI NIZAR qui y avait assigné le citoyen Mwananteba pour trafic d'influence et pour faux et usage de faux.

Tout a débuté en 1974 avec un accord de vente passé entre Madame Tarani dont le mari était expulsé du Zaïre et le citoyen Mwananteba au sujet d'un immeuble sis avenue Mobutu à Goma.

Quelques années après, sous l'instigation de son mari, Madame Tarani se rend compte que son immeuble a été acheté à un prix très dérisoire et s'active pour créer une certaine confusion.

C'est ainsi que devant le département de Portefeuille, elle parlera d'une imaginaire zairianisation de ses biens et sollicitera la rétrocession. Ce qui fut fait. S'étant aperçu de l'erreur, le même département attribuera ledit immeuble à son acheteur, le citoyen Mwananteba.

Non contente de l'acte posé par le Portefeuille, Madame Tarani s'en remettra alors à la Justice pour trancher son conflit

avec le citoyen Mwananteba. D'abord au civil pour trafic d'influence - le citoyen Mwananteba était alors commissaire politique - et ensuite au pénal pour faux et usage de faux. A deux reprises, comme déjà dit, Madame Tarani sera déboutée et le citoyen Mwananteba rentrera dans ses droits, sans pour autant tranquilliser cette dame dont la famille a eu maille à partir avec l'Etat zairois.

En effet, le Tarani dont il est question est de cette famille dont deux de ses membres ont été déjà expulsés du Zaïre; l'un pour escroquerie et l'autre pour bradage du zaire monnaie.

L'Assemblée régionale du Kivu saisie de cette affaire, certes, par un de ses membres qui se trouve être l'avocat conseil des Tarani a invité le citoyen Mwananteba à fournir toutes ces preuves. Et cela en vue d'une information objective sur l'affaire.

Wakilongo M. Nyembo.

Les Bahunde et les Bashali se disputent KAMURONZA

Le Kamuronza est un groupement de la collectivité-chefferie des Bahunde dont le chef-lieu est Sake, ce grand centre de négoce du Nord-Kivu. C'est un groupement qui paraît être le plus prospère et le mieux dirigé.

Bien qu'administrativement le groupement appartienne à la collectivité des Bahunde, l'histoire montre que le Kamuronza a été toujours habité et dirigé par les Bashali. En effet, avant le morcellement de la collectivité des Bahunde (1977) qui se confondait à toute la zone, le Kamuronza était compris dans le Kishali, alors, grand groupement.

La direction de ce groupement a toujours posé des problèmes.

Déjà en 1960, le feu BITWAHIKI, père de l'actuel chef de groupement était relégué pour insoumission au mwami.

Environ une dizaine de régents dirigera tour à tour cette entité. Le tout dernier avant l'avènement du fils héritier fut le citoyen Muharuro aujourd'hui conseiller de collectivité.

L'héritier serait le citoyen BAHUMA taxé de pro-Bashali. "Physiquement il est à Sake mais moralement il serait à Kiusha, chef-lieu de la collectivité Bashali". Voilà ce qui se dit à Bweremana, chef-lieu de la collectivité des Bahunde.

Ce comportement non intégriste de Kamuronza a donné naissance à des attitudes de méfiance entre le mwami Kalinda et son collègue Bashali. Ils s'entre-accusent partout et ne peuvent s'asseoir autour d'une même table bien qu'étant tous Hunde.

Il y a quelques mois, les intellectuels Hunde de Kinshasa les avaient réunis afin de trouver une solution de fraternité à ce différend mais en vain, car le même soir leurs pamphlets étaient connus de tous les organes du Parti à Kinshasa.

Il n'y a pas longtemps, l'Assemblée régionale s'était penchée sur le même dossier. Mais le climat est loin d'être détendu.

La récente condamnation du jeune chef de groupement de Kamuronza impliqué à tort ou à raison dans une scabreuse affaire d'assassinat de feu Hambarushimana serait considérée par plusieurs observateurs comme une conséquence de cette lutte intestine des "grands".

"Le jeune homme devait à tout prix payer de sa politique d'écarterment". Car condamné à 10 ans de SPP, il va sans dire que BAHUMA perdrait son poste.

Voilà ce qu'il fallait obtenir ! Comme qui dirait, c'est la fin qui justifie le moyen.

Wakilongo M. Nyembo.